



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

artisans et commerçants : revendications

Question écrite n° 78060

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur les propositions d'une Union de retraités des professions indépendantes en matière de revalorisation des taux des pensions de réversion pour les retraités de l'artisanat et du commerce. Il est demandé par les pétitionnaires, pour les bénéficiaires des régimes de l'artisanat et du commerce, une majoration de 11,1 % de la pension de réversion, portant ainsi son montant à un taux à 60 %. Ce taux ne bénéficiant actuellement qu'aux personnes ayant au moins 65 ans dont le total de la retraite personnelle et de pension de réversion est inférieur à 800 € par mois, l'Union des indépendants retraités souhaiterait également que cette majoration soit appliquée dès 55 ans. Les autres propositions en matière de revalorisation des retraites de base s'adjoignent de propositions de diminution des cotisations des retraités aux complémentaires santé afin qu'ils ne renoncent pas à celles-ci. Elle souhaite également la mise en place de mesures ainsi de financement d'un 5e risque dépendance. Aussi, il lui demande quelles décisions il entend prendre afin prendre en compte ces propositions et répondre à une inquiétude grandissante des retraités artisans et commerçants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78060

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4918

Question retirée le : 29 mars 2011 (Retrait pour cause de question identique)